Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_114-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, VALENTI et VITET
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Absent(s) représenté(s) :
Mme BOBO a donné procuration à M. PILET
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme STEMER a donné procuration à M. RIVIER
Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC
M. CANILLO a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme CALVO
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BAË

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M. PILET Jean-Claude

Séance du
4 novembre 2024
Acte n° **2024-114**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Date de la convocation : 28 octobre 2024

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Demande de subventions auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies, de l'État, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Caisse Allocations Familiales pour les travaux de rénovation du Centre de Loisirs

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123.1 à R12 3.55),
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 (articles GN1 à GN14) complété et modifié,
Vu l'arrêté du 25 juin 1980 (Dispositions générales) complété et modifié,
Vu l'arrêté du 04 juin 1982 complété et modifié (Type R),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu les articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) relatifs aux dispositions applicables aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes,
Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret no 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que la commune de Fonsorbes souhaite effectuer des travaux de rénovation au Centre de Loisirs de Cantelauze.

En effet, l'obligation règlementaire Eco Energie Tertiaire (EET) issue du décret tertiaire (article 175 de la Loi Elan) impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le réchauffement climatique. De plus suite aux différents constats réalisés par les usagers et les divers rapports techniques portant sur l'accessibilité, la sécurité incendie et l'état général du bâtiment accentuent la nécessité de ces travaux.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_114-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 - acte n° 2024-114 - page 2/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subventions auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies, de l'État, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Caisse Allocations Familiales pour les travaux de rénovation du Centre de Loisirs

Le coût total du chantier est estimé à 1 541 002,80 € TTC, comprenant les travaux suivants :

- mises aux normes de sécurité incendie ERP en 3ème catégorie, changement des menuiseries
- réhabilitation énergétique et qualité de l'air, appareils d'éclairage, création de sanitaires complémentaires et réhabilitation des existants, création de locaux entretien, mises aux normes de l'accessibilité du bâtiment, restructuration de la cuisine, aménagement des combles
- déploiement du réseau fibre, embellissements divers et remplacements d'éléments, intimisation du bureau d'accueil

M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions maximales auprès de :

- la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR)
- l'État
- le Conseil Départemental
- le Conseil Régional
- la Caisse Allocations Familiales (CAF)

dont le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANTS
Maitrise d'œuvre	99 120, 00 €
Autres études (diagnostic amiante et audit énergétique)	5 050, 00 €
Travaux	1 179 999, 00 €
TOTAL DÉPENSES H.T.	**1 284 169, 00 €**
TVA	**256 833, 80 €**
TOTAL DEPENSES TTC	**1 541 002, 80 €**
RECETTES	**MONTANTS**
Subvention demandée à la FNCCR – Fonds Chêne Saison 4	30 000, 00 €
Subvention demandée à l'ÉTAT	300 000, 00 €
Subvention demandée au Conseil Départemental	300 000, 00 €
Subvention demandée au Conseil Régional	50 000, 00 €
Subvention demandée à la CAF	127 500, 00 €
TOTAL RECETTES	**807 500, 00 €**
EMPRUNT et AUTOFINANCEMENT	**733 502, 80 €**

La commune devrait percevoir le FCTVA en 2027 d'un montant de 252 786,10 €.

En cas d'attribution de subventions par la FNCCR, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat devra être conclue entre la Ville et la FNCCR.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

.../...

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 031-213101876-20241104-2024_114-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2024 - acte n° 2024-114 - page 3/3
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Demande de subventions auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies, de l'État, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Caisse Allocations Familiales pour les travaux de rénovation du Centre de Loisirs

ARTICLE 1 : décide de déposer une demande de subvention auprès de :

- la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR)
- l'Etat
- le Conseil Départemental
- le Conseil Régional
- la Caisse Allocations Familiales (CAF)

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
PILET Jean-Claude

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le – 7 NOV. 2024